Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

CONGRÈS ANNUEL DE L'UIA

6-10 NOVEMBRE 2019 GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

UIA • 20 rue Drouot • 75009 Paris (France) • Association Loi 1901 n° W751207624 • Tél : +33 1 44 88 55 66 • Fax : +33 1 44 88 55 77 • E-mail : uiacentre@uianet.org • **www.uianet.org**

Sommaire

Introduction 3

Le mot de François Prum, *Président du congrès annuel de l'UIA 2019 à Luxembourg, Bâtonnier du barreau de Luxembourg* 4

Le mot de François Kremer, *Vice-Bâtonnier et prochain Bâtonnier de Luxembourg pour le congrès de 2019* 5

Le mot d'Alain Grosjean, *Président du comité national luxembourgeois, Président du comité organisateur du congrès 2019 à Luxembourg* 6

Qu'est-ce qu'un congrès annuel de l'UIA ? 7

Le congrès de l'UIA au Luxembourg 9

Devenez partenaire de l'UIA 10

ÉVÉNEMENTS PASSÉS UIA AYANT EU UN VIF SUCCÈS AU LUXEMBOURG

27 février 2018 : *L'Uberisation de la société* […] 11

8 juin 2017 : *Statut de la femme et l'État de droit* 12

30 septembre et 1er octobre 2016 : *Protection des données personnelles* […] 13

22 et 23 avril 2016 : *Forum mondial des centres de médiation* 14

19 janvier 2016 : *La génèse et les conséquences de l'arrêt Schrems* 15

30 juin 2015 : *L'Homme augmenté : de la science-fiction à la réalité* et parution du livre *Les enjeux européens et mondiaux de la protection des données personnelles* 16

19 et 20 septembre 2014 : *Enjeux européens et mondiaux de la protection des données personnelles* 17

Contacts 18

Introduction

Au cours d'une réunion du comité de direction de l'UIA qui s'est tenue en décembre 2017, c'est la ville de Luxembourg qui a été choisie comme destination du 63e congrès de l'Union Internationale des Avocats du 6 au 10 novembre 2019.

C'est la quatrième fois que le Grand-Duché de Luxembourg accueillera le congrès de la plus ancienne association d'avocats dans le monde, après le 3e congrès de l'UIA en 1931, le 12e en 1950 et le 30e en 1983.

Aujourd'hui, les congrès de l'UIA rassemblent plus de 1 200 avocats venus de plus de 80 pays différents.

À l'image de l'association, les congrès de l'UIA sont professionnels et formateurs mais se déroulent dans une ambiance amicale et sympathique. La taille humaine de ces congrès favorise la construction de réseaux et les opportunités d'affaires.

Cette présentation a pour objet de décrire les avantages de devenir partenaire du congrès annuel 2019 de l'UIA à Luxembourg.

Le comité national luxembourgeois de l'UIA travaille intensément à pérenniser l'image et la notoriété de l'association en organisant régulièrement depuis plusieurs années de nombreux événements. Vous trouverez dans ce document une présentation de ses évènements passés, chacun ayant réuni en moyenne plus de 250 personnes.

Le Bâtonnier de Luxembourg Maître François Prum a été désigné Président du congrès 2019 et Maître Alain Grosjean, Président du comité national luxembourgeois de l'UIA, prend en charge l'organisation locale du congrès ainsi que sa promotion. Le Vice-Bâtonnier Maître François Kremer sera le bâtonnier de Luxembourg en exercice au moment du congrès et continuera à s'investir et à soutenir pleinement cet événement lors de son bâtonnat. Pour ce faire, ils seront épaulés par toute une équipe dynamique et motivée dont l'objectif est celui d'organiser un événement inoubliable.

Le 63e congrès de l'UIA se déroulera à l'European Convention Centre Luxembourg, ECCL.

Rendez-vous en 2019 !

European Convention Centre Luxembourg – ECCL

Le mot de François PRUM, *Président du congrès annuel de l'UIA 2019 à Luxembourg, Bâtonnier du barreau du Luxembourg*

Me François Prum, Bâtonnier de Luxembourg, a été nommé Président du congrès annuel de l'UIA 2019 à Luxembourg, lors du comité de direction de Sao Paulo du 10 mars 2018.

« C'est pour moi un grand honneur d'avoir été nommé Président du 63e congrès annuel de L'UIA. Le Grand-Duché de Luxembourg est un endroit unique pour organiser un tel événement d'envergure et nous souhaitons mettre tout en œuvre pour accueillir au mieux nos confrères du monde entier.

Nous souhaitons également que les travaux scientifiques soient largement ouverts aux avocats mais également aux non avocats, aux étudiants, aux institutions européennes et mondiales, mais également y associer tant les entreprises luxembourgeoises que mondiales et bien sûr le gouvernement luxembourgeois.

Les thèmes principaux sont résolument tournés vers l'avenir avec l'innovation et l'adaptation nécessaire du droit mais également un éclairage particulier sur les droits fondamentaux et l'entreprise. Nous vous réservons également des événements sociaux remarquables !

Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg nous fait le grand honneur de nous accorder son Haut Patronage pour ce 63e congrès.

J'encourage dès lors les études d'avocats ainsi que les acteurs privés et publics du Luxembourg à s'impliquer et à soutenir financièrement cet évènement. Rendez-vous donc du 6 au 10 novembre 2019, pour un événement prestigieux, un programme scientifique de qualité et des événements festifs aux couleurs du Luxembourg. »

Curriculum Vitae

Expérience professionnelle

- Associé-fondateur de l'étude TURK & PRUM depuis 1990
- Ancien membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Luxembourg
- Médiateur agréé au Centre de Médiation du Barreau de Luxembourg
- Ancien Vice-président du Conseil Disciplinaire et Administratif des Avocats de Luxembourg

Formations

- Titulaire d'une maîtrise en Droit Privé de l'Université de Montpellier

Membre

- Ancien membre de la Commission de Grâce du Luxembourg
- Membre du jury d'examen de fin de stage judiciaire
- Membre de l'Union Internationale des Avocats

Langues

- Français, Allemand, Anglais, Luxembourgeois

Activités préférentielles

- Conseil et contentieux civil et commercial/bancaire/assurances
- Droit des successions
- Arbitrage/médiation
- Droit de la construction
- Droit pénal des affaires

Le mot de François Kremer, *Vice-Bâtonnier et prochain Bâtonnier de Luxembourg pour le congrès de 2019*

“Tout le barreau se réjouit que l’UIA ait décidé d’organiser son congrès annuel à Luxembourg du 6 au 10 novembre 2019.

C’est également pour moi un vrai privilège d’accueillir au cours de mon bâtonnat un tel événement regroupant des avocats du monde entier.

Membre fondateur de l’UIA en 1927, le Luxembourg tient une place particulière au sein de cette prestigieuse institution. Le congrès annuel de l’UIA s’est tenu en 90 ans d’existence trois fois au Luxembourg en 1931, 1950, 1983. On se souvient des personnalités emblématiques que furent M^e^ Robert Brasseur et M^e^ Ernest Arendt, ancien Bâtonnier de Luxembourg et Président de l’UIA.

Le Luxembourg a bien changé depuis le dernier congrès de 1983 et nous serons heureux de faire découvrir à tous les futurs congressistes un Grand-Duché de Luxembourg résolument tourné vers le futur mais qui n’a rien oublié de ses valeurs et de ses racines.”

Curriculum Vitae

Expérience professionnelle

- Arendt & Medernach
  - Associé spécialisé dans le contentieux international, en particulier dans les domaines de la recherche d’actifs, de la criminalité économique et du contentieux des entreprises
- Barreau de Luxembourg
  - Membre depuis 1988
  - Membre du Conseil du Barreau de Luxembourg en 1999 et 2000
  - Membre du Conseil de Discipline du Barreau de Luxembourg de 2007 à 2015
- Centre de médiation du Barreau du Luxembourg
  - Médiateur
- Consul général honoraire de Thaïlande au Luxembourg

Formations

- Paris I Panthéon Sorbonne (France) - Titulaire d’une Maîtrise en Droit des affaires
- London School of Economics and Political Science (Royaume-Uni) - Maîtrise en Droit

Langues

- Anglais, Français, Allemand et Luxembourgeois

*Le mot d'***Alain GROSJEAN**, *Président du comité national luxembourgeois, Président du comité organisateur du congrès 2019 à Luxembourg*

« Après 7 événements à succès organisés à Luxembourg, ayant réuni plus de 2 000 participants au cours des quatres dernières années, dont deux séminaires organisés à la Cour de Justice de l'Union européenne, l'obtention de l'organisation du congrès annuel de l'UIA en 2019 est une grande joie pour le comité national luxembourgeois de l'UIA ainsi que pour l'ensemble du Barreau.

Le comité national se prépare activement à accueillir dans les meilleures conditions l'ensemble des participants au congrès et pour proposer un programme scientifique de qualité.

Nous espérons vous voir nombreux au congrès de Porto cette année et de Luxembourg en 2019 !

Pour toute nouvelle adhésion, le comité national luxembourgeois s'engage à mettre en place un tutorat pour nouveaux adhérents afin de leur permettre de s'orienter vers les diverses commissions et groupes de travail ainsi que vers les diverses activités de l'UIA. »

Me Grosjean a publié de nombreux articles et ouvrages, entre autres :

- l'ouvrage collectif « *Les Enjeux européens et mondiaux de la protection des données personnelles* » publié en 2015 aux éditions Larcier,
- l'ouvrage collectif « *Le Statut des femmes et l'État de droit* » à paraître aux éditions Larcier-Bruylant en mai 2018,
- l'ouvrage collectif regroupant différents travaux scientifiques dédiés à la protection des données dans le domaine financier, de santé et d'assurance au regard des nouvelles dispositions du règlement européen, à paraître aux éditions Larcier-Bruylant.

Curriculum Vitae

Expérience professionnelle

- UIA, Union Internationale des Avocats
  - – Président du comité national luxembourgeois
  - – Secrétaire général adjoint
- Barreau du Luxembourg
  - – Président de la commission Droit de l'Immatériel
- Centre de Médiation du Barreau de Luxembourg
  - – Médiateur
- Président de la Commission Droit de l'Immatériel au sein du Conseil de l'Ordre du Barreau de Luxembourg

Formations

- Université de Bordeaux, France - Maîtrise en Droit Privé (1994)
- Université de Nancy II (France), Université de Strasbourg (France) et Université de Luxembourg - DESS Contentieux Communautaire (2000)

Activités préférentielles

- Contentieux civil et commercial
- Droit de la responsabilité
- Droits intellectuels (droits d'auteur, brevets, marques, modèles)
- Protection des données

Qu'est-ce qu'un congrès annuel de l'UIA ?

L'UIA organise chaque année de nombreux évènements internationaux, parmi lesquels son congrès annuel et plusieurs séminaires thématiques. Le congrès de l'UIA réunit plus de 1 200 avocats venant de plus de 80 pays. Il offre aux participants l'opportunité d'établir des liens et d'analyser ensemble divers sujets d'actualité.

Où ?

Les villes de New Delhi, Buenos Aires, Sydney, Florence, Fès, Salvador de Bahia, Paris, Istanbul, Miami et Macao ont déjà accueilli de nombreux participants.

Le choix des destinations dépend de plusieurs critères au rang desquels :

- la capacité d'accueil de la ville (congrès et hébergement),
- l'attractivité business de la ville pour les avocats,
- l'attractivité touristique de la ville et des lieux retenus pour les événements sociaux,
- la présence d'un socle important de membres de l'UIA,
- la collaboration du Barreau national ou local.

Quel public ?

Les intervenants se composent de juristes, d'avocats et de personnalités reconnus dans le monde des affaires, de la politique et des organisations gouvernementales ou non gouvernementales.

Les participants aux congrès de l'UIA, membres de l'association, sont majoritairement des :

- avocats de cabinets de différentes tailles,
- présidents de barreaux,
- représentants de grands cabinets,
- représentants d'organisations de professionnels.

De nombreux professionnels du droit qui ne sont pas membres de l'UIA se joignent également à nos évènements : avocats, juristes d'entreprises, professeurs d'université, magistrats, étudiants, etc.

À noter que pour le congrès 2019, les thèmes principaux seront ouverts également aux non avocats !

La plupart des avocats participant au congrès sont des avocats internationaux avec un pouvoir d'achat élevé.

Les plus importantes délégations viennent principalement de France, Suisse, Belgique, Italie, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis.

Les congressistes viennent seuls ou accompagnés de leur famille (15 % d'accompagnants par congrès sur le nombre total de participants). Ils arrivent généralement l'avant-veille du congrès et repartent après le dîner de gala. Mais 20 % d'entre eux participent quand même à l'excursion organisée le dernier jour du congrès, et 5 % aux séjours proposés avant et après le congrès.

Déroulé d'un congrès

Le congrès se compose de trois moments principaux :

■ Les réunions officielles

Il s'agit des réunions institutionnelles de l'association et des cérémonies officielles.

- Assemblée générale
- Cérémonies d'ouverture et de clôture
- Réunions des comités internes de l'UIA
- Réunions des représentants régionaux

■ La partie scientifique

Le programme scientifique du congrès est dense. Près d'une dizaine de sessions tournent en parallèle et abordent divers sujets du droit et de l'actualité juridique.

- Deux ou trois thèmes principaux
- Les sessions techniques préparées par les 43 commissions et groupes de travail de l'UIA
- Des séances spéciales (speed dating des cabinets d'avocats, Sénat international des Barreaux, session jeunes avocats, projection de films documentaires, etc.)

■ Les activités sociales

Ces activités sont avant tout des lieux de fête, de rencontre, de networking et d'amitié.

- Cocktail suivant la cérémonie d'ouverture
- Soirée informelle
- Cocktail suivant la cérémonie de clôture
- Activités pour les accompagnants
- Excursion générale pour clore le congrès
- Déjeuners pendant le congrès
- Dîner de gala
- Match de foot
- Jogging
- Etc.

Le congrès de l'UIA au Luxembourg

***Le 63e congrès annuel de l'UIA organisé au Luxembourg se déroulera du 6 au 10 novembre 2019 à* l'European Convention Centre Luxembourg – ECCL.**

Quel programme scientifique ?

Deux thèmes principaux sont pressentis :

• L'innovation et l'adaptation nécessaire du droit

L'innovation au plan national, régional, européen et mondial (relations Nord-Sud) principalement dans les secteurs bancaire, assurance, télécommunications, ressources spatiales, intelligence artificielle, etc.

• Les droits fondamentaux et le monde de l'entreprise

Le 16 juin 2011, le Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations unies a approuvé les *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme*. Il s'agit d'orientations aux États membres de l'ONU et aux entreprises privées pour la mise en œuvre de leurs obligations légales, du cadre de référence "protéger, respecter et réparer".

Le Sénat International des Barreaux traiterait quant à lui de :

• La convention européenne sur la profession d'avocat

Le 24 janvier 2018, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) s'est exprimée en faveur de l'élaboration d'une convention européenne. Il s'agirait d'en voir les implications sur la pratique du métier, en Europe, et ses implications dans le reste du monde.

Un programme scientifique ouvert aux avocats mais également aux non avocats, étudiants, juges, professeurs, etc.

Les activités sociales

Cérémonie d'ouverture
Date : 6 novembre 2019
Lieu : Philharmonie

Soirée informelle
Date : 7 novembre 2019
Lieu : Rockhal

Dîner de gala
Date : 8 novembre 2019
Lieu : Musée d'Art Moderne
Grand-Duc Jean - MUDAM

Devenez partenaire de l'UIA
et donnez à votre structure une véritable visibilité

- ***Associez votre nom à la plus ancienne organisation internationale d'avocats accréditée par de nombreux instituts et organisations juridiques mondiaux.***

- ***Faites-vous connaître des nombreuses personnalités du monde juridique (Présidents de barreaux et d'associations, avocats de renommée internationale) qui participent à nos événements.***

- ***Apportez votre soutien à la protection des droits humains dans le monde et au respect et développement du droit international.***

Les formules de partenariat

1. Vous pouvez devenir exposant grâce à une zone d'exposition située dans un endroit privilégié sur le lieu du congrès.

2. Vous pouvez faire de la publicité par l'objet en faisant figurer votre logo sur la mallette du congrès, les lanières, les stylos, les bloc-notes…

3. Vous pouvez présenter également votre activité à l'ensemble des participants au congrès lors d'une session de travail.

4. Vous pouvez contribuer à un évènement social en particulier :
pause-café, déjeuner, cérémonie d'ouverture, cocktail de bienvenue, soirée informelle, dîner de gala.

5. Vous pouvez profiter d'opportunités publicitaires sur le programme d'inscription au congrès qui bénéficie d'une très grande diffusion ou du **programme final** du congrès qui est l'outil indispensable des congressistes sur place.

Chaque formule choisie vous fera bénéficier de :

- la mention de votre nom et/ou logo sur le programme final ;
- la mention de votre nom et/ou logo sur le site web du congrès ;
- la mention de votre nom et/ou logo sur les écrans de présentation dans chaque salle de conférence.

27 février 2018 : Colloque *L'Uberisation de la société : premier coup de semonce de la Cour de Justice de l'Union européenne à l'économie collaborative*

Lieu : Étude ARENDT & MEDERNACH, Luxembourg

Ce colloque à grand succès a été organisé à la fois pour son sujet d'actualité et afin de mobiliser les avocats luxembourgeois sur ce thème important.
Nombre d'avocats se sont déplacés à cette occasion, témoignant de l'intérêt des praticiens du droit aux activités de l'UIA.

À l'heure où « l'Uberisation » a fait son apparition dans le dictionnaire, la régulation des plateformes de l'économie collaborative constitue un défi majeur pour les législateurs nationaux et européens.
Par un arrêt du 20 décembre 2017, la Cour de justice de l'Union européenne a reconnu une large marge de manœuvre aux États membres pour réglementer les activités de la société Uber.
L'UIA s'est saisie de ce phénomène de société car il soulève un nombre important de questions juridiques inédites.
Le sujet fut abordé et présenté par Raphaël Coesme, consultant juridique en droit de l'Union européenne à la Direction des Affaires juridiques du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français.
Il est en charge notamment du marché intérieur, du numérique et des questions sociales, et représente le gouvernement français devant les juridictions de l'Union européenne dans ces domaines.

200 participants !

Orateur : • Raphaël COESME, Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères

Partenaires

BRUCHER THIELTGEN & PARTNERS
CLIFFORD CHANCE
AMMC Law
arendt & medernach
mnks
ELVINGER HOSS LUXEMBOURG LAW
Linklaters
WASSENICH LAW SINCE 1975
DLA PIPER
wildgen LUXEMBOURG LAW FIRM
ALLEN & OVERY
BONN & SCHMITT AVOCATS
LOYENS & LOEFF
MOYSE BLESER Avocats à la Cour

Le 8 juin 2017 : Colloque *Statut de la femme et l'État de droit*

Lieu : Cercle Cité Luxembourg, Luxembourg

280 participants !

La protection du statut de la femme est un enjeu primordial dans toute société démocratique.
L'UIA s'intéresse de près à la condition féminine et notamment au sein de la profession juridique. Elle a créé depuis 2012 un Réseau de femmes UIA pour leur permettre d'échanger sur les défis et opportunités de la profession et d'accroître leur potentiel d'affaires.
Cet événement s'inscrivait donc naturellement dans la démarche de l'UIA, puisqu'il était question d'apporter un éclairage transversal tant juridique, avec les jurisprudences récentes des plus hautes juridictions européennes, que sociétal, philosophique et culturel.
De ces interrogations en émana une nouvelle, la persistance consciente ou inconsciente de certains archaïsmes sur la place de la femme dans nos sociétés n'est-elle pas la porte ouverte à d'autres discriminations ?
Qui de mieux placé pour répondre à ces interrogations qu'un panel de femmes aux profils variés !

Oratrices : • Juliane KOKOTT, Avocat général à la Cour de Justice de l'Union européenne • Isabelle RIASSETTO, Professeur de droit à l'Université du Luxembourg • Khadija AL SALAMI, Réalisatrice

Partenaires

Barreau de Luxembourg · BONN & SCHMITT AVOCATS · larcier group · VILLE DE LUXEMBOURG · cercle cité · CINEMA THEQUE

Les 30 septembre et 1er octobre 2016 : Séminaire *Protection des données personnelles dans les services financiers (Fin Tech), d'assurances et médicaux*

Lieu : Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), Luxembourg

Le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données a pour objet de répondre aux enjeux sans précédents de la révolution numérique.
Les services financiers, d'assurances, et médicaux doivent adapter également leurs métiers à ces évolutions majeures qui tendent vers plus de rapidité, de simplicité et d'efficacité.
Bien que différents, ces trois services ont pour vecteur commun de traiter des données particulièrement sensibles, sujet sur lequel l'UIA s'est penchée et a débattu lors de ce séminaire hébergé à la Cour de Justice de l'Union européenne.

Orateurs : • Tine A. LARSEN, Présidente de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD), Luxembourg • Jean HILGER, Head of Cluster Digital Banking and Fintech at ABBL, Université de Luxembourg, Luxembourg • Bruno GENCARELLI, Head of Unit – Data Protection, European Commission, Directorate General for Justice, Bruxelles, Belgique

Partenaires

Barreau de Luxembourg · BONN & SCHMITT AVOCATS · Microsoft · ACA Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances du Grand-Duché de Luxembourg · BNP PARIBAS · Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg · IRIS Document to Knowledge A CANON COMPANY · ABBL · LexisNexis · National Agency for Innovation and Research LUXINNOVATION · uni.lu Université du Luxembourg · ebrc · Business Club France-Luxembourg

264 participants !

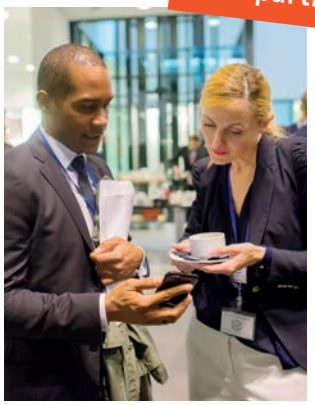

Les 22 et 23 avril 2016 : *Forum mondial des centres de médiation*

Lieu : Hôtel Melia, Luxembourg

L'UIA organise chaque année un forum réunissant les praticiens de la médiation commerciale et les centres de MARCS (Modes alternatifs de résolution de conflits) les plus importants du monde entier, et qui offre l'opportunité d'échanger des points de vue sur le développement des modes alternatifs de règlement des conflits, et sur les bonnes pratiques en la matière.

Le Luxembourg a accueilli la 22e édition du Forum en avril 2016 ! Des médiateurs du monde entier, représentant un large éventail de pays, ont pu s'exprimer sur des sujets divers tels que la confidentialité en médiation, les conflits de travail, l'efficacité dans la médiation, l'exécution des accords de médiation, les pratiques de la médiation dans le secteur de la construction, la médiation commerciale impliquant des membres d'une même famille.

103 participants !

Discours inaugural par le Premier Ministre Xavier Bettel

Partenaires

CLIFFORD CHANCE

BONN & SCHMITT AVOCATS

arendt arendt & medernach

turk | prum avocats à la Cour

Le 19 janvier 2016 : Colloque *La génèse et les conséquences de l'arrêt Schrems*

Lieu : Centre culturel Scheiss, Luxembourg

280 participants !

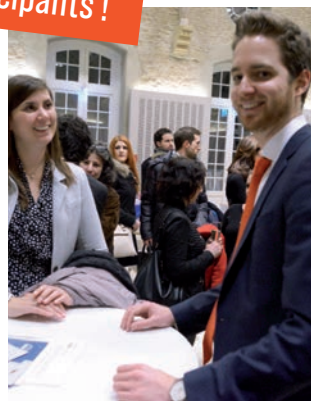

Au vu du caractère retentissant de l'arrêt Schrems par lequel la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a invalidé l'accord Safe Harbor qui permettait aux entreprises américaines qui y avaient adhéré, de recevoir des données venant de l'Union européenne sans autre formalité, il était d'un grand intérêt d'analyser les conséquences de cet arrêt.
L'UIA a donc organisé un colloque afin de pouvoir analyser le sujet en présence de professionnels expérimentés.
Qui mieux placé pour ce faire que l'avocat qui a plaidé l'affaire devant la CJUE ? Le professeur de Droit public à l'Université de Luxembourg, Prof. Herwig C.H. Hofmann, qui a été plébiscité avocat de la semaine par *The Times*, nous a fait l'honneur de remonter à la genèse de cette affaire pour en tirer les conséquences, parfois insoupçonnées, actuelles et futures.
À titre d'illustration, M^e^ Lionel Noguera, avocat à la Cour à l'étude Bonn & Schmitt, fiscaliste, analysa cette jurisprudence sous l'angle des échanges d'informations fiscales.

Orateurs : • Herwig C.H. HOFMANN, Professeur de Droit Public Européen et Transnational à l'Université du Luxembourg • Lionel NOGUERA, Avocat à la Cour, à la tête du département fiscal de l'étude Bonn & Schmitt

Partenaires

Barreau de Luxembourg | BONN & SCHMITT AVOCATS | larcier group

Le 30 juin 2015 : Colloque *L'homme augmenté : de la science-fiction à la réalité* et parution du livre *Les enjeux européens et mondiaux de la protection des donnéees personnelles*

Lieu : Centre Culturel Scheiss, Luxembourg

230 participants !

Le 30 juin 2015, l'UIA a organisé un colloque à Luxembourg sur le thème de **« *L'homme augmenté : de la science-fiction à la réalité* ».**
Un sujet bouleversant qui remet en question la notion même d'humanité et qui soulève des problèmes éthiques, moraux, politiques, philosophiques sans précédent. Volontairement ouvert à tous et pas seulement aux avocats, l'événement a été l'occasion de parler des problématiques liées aux NBIC (Nanotechnologies, Biotechnologies, Intelligence artificielle et Sciences cognitives).

Orateurs : • Gaspard KOENIG, Philosophe (ENS, Agrégation)
• Fabrice PAKIN, CEO et co-fondateur d'IGNILIFE

Le colloque a également été l'occasion de célébrer la publication de l'ouvrage collectif UIA **« *Enjeux européens et mondiaux de la protection des données personnelles* »** publié aux éditions Larcier. Ce livre de 465 pages regroupe les travaux scientifiques de plus de 30 auteurs spécialistes de la protection des données personnelles. Il offre une analyse aussi bien juridique que pratique sur les principales évolutions des règles existantes en la matière.

Le livre est le fruit des travaux scientifiques présentés au séminaire UIA qui a eu lieu au sein de la Cour de justice de l'Union européenne les 19 et 20 septembre 2014.

Une analyse des grands enjeux en matière de protection des données à caractère personnel, a été offerte, à la lumière des dispositions de la proposition de règlement européen et des législations européennes en vigueur.

Partenaires

Barreau de Luxembourg — BONN & SCHMITT AVOCATS — larcier group

Les 19 et 20 septembre 2014 : Séminaire *Enjeux européens et mondiaux de la protection des données personnelles*

Lieu : Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), Luxembourg

La protection des données personnelles n'a jamais été autant au cœur des préoccupations européennes et mondiales. La réforme européenne de la protection des données a suscité des débats passionnés au Parlement européen. Les objectifs de cette réforme étaient multiples et parfois difficiles à concilier. L'UIA s'est donc entourée d'experts de haut niveau issu ou non du milieu juridique. Des représentants de multinationales ont aussi apporté leurs éclairages.

Au cours du séminaire, nous avons pu offrir une approche aussi bien juridique que pratique afin d'aider les entreprises et juristes à mieux appréhender les enjeux de la protection des données.

Orateurs : • Christopher DOCKSEY, Directeur du Contrôleur Européen de la Protection des Données (CEPD), Bruxelles, Belgique • M. le Juge Marko ILEŠI, Président de la III[e] chambre de la CJUE, Luxembourg, Luxembourg • María Verónica PEREZ ASINARI, Chef des plaintes et du contentieux du Contrôleur Européen de la Protection des Données (CEPD), Bruxelles, Belgique

260 participants !

Partenaires

Barreau de Luxembourg · BONN & SCHMITT AVOCATS · ALTIRIAN Security in Serenity · larcier group · steria

Contacts

Étude Bonn & Schmitt

Alain GROSJEAN
Avocat à l'étude
agrosjean@bonnschmitt.net
+ 352 27 855

Union Internationale des Avocats

Noelia ALONSO MORAN
Coordinatrice développement et partenariat
nalonso@uianet.org
+ 33 1 44 88 55 71

Marie-Pierre LIENARD
Chargée de communication
mplienard@uianet.org
+ 33 1 44 88 55 61